



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale  
17 janvier 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 19<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 22 octobre 2018, à 10 heures

*Président :* M. Skinner-Klée Arenales ..... (Guatemala)

## Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (A/73/417)**

**a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

(A/73/80-E/2018/58, A/73/291 et A/73/455)

**b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/73/297)**

1. **M<sup>me</sup> Schroderus-Fox** (Directrice du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), qui présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » (A/73/80-E/2018/58), dit que les résultats sont mitigés pour les pays les moins avancés (PMA) car, à bien des égards, ces derniers ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs définis dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) ou les objectifs de développement durable. Si le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'est accru dans ces pays de 2011 à 2016, sa croissance n'est pas assez rapide pour parvenir à éliminer la pauvreté d'ici à 2020. Par ailleurs, il faut mettre en place des conditions davantage favorables au secteur privé.

2. Dans les PMA, le secteur qui emploie le plus de personnes, à savoir l'agriculture, ne génère que 26 % de la valeur ajoutée du PIB, d'où la nécessité d'augmenter la productivité. Le taux de scolarisation a augmenté mais il reste encore des progrès à faire. Le taux de mortalité maternelle et le taux de mortalité infantile demeurent élevés, tout comme celui du chômage des jeunes, et il est préoccupant que le taux d'habitants de taudis urbains reste lui aussi élevé étant donné la croissance prévue de la population urbaine. Par ailleurs, les catastrophes naturelles devraient être plus fréquentes et ont déjà touché quelque 23 millions de personnes dans les PMA. Les trois dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées.

3. Toutefois, des progrès considérables ont été accomplis : le nombre d'abonnements de téléphonie mobile a augmenté, tout comme la couverture Internet, la couverture des services de téléphonie mobile à large bande et l'accès à l'électricité. Inaugurée il y a peu, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés est entrée en activité, ce qui a permis d'atteindre pour la première fois l'une des cibles des objectifs de développement durable, à savoir la cible 17.8. Des

progrès ont également été faits dans des domaines ayant trait à la gouvernance et au renforcement des capacités.

4. Il faut absolument accélérer l'application du Programme d'action d'Istanbul. En dépit du fait que le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a intensifié l'aide bilatérale en 2017, mettant ainsi fin à plusieurs années de déclin dans ce domaine, l'aide et les finances publiques doivent être allouées aux secteurs prioritaires et les objectifs en matière d'aide publique au développement (APD) atteints. Il faut également prendre des mesures pour améliorer les résultats commerciaux, qui se détériorent depuis peu.

5. Le régime de promotion de l'investissement pour les PMA doit être appliqué pour contrer la baisse de l'investissement direct étranger (IDE). Le fait que la soutenabilité de la dette est en baisse dans ces pays mérite également une attention particulière. Il est essentiel que toutes les parties prenantes se mobilisent fortement pour atteindre les buts du Programme d'action d'Istanbul pendant les deux années restantes, après quoi il faudra maintenir et accélérer cette dynamique. Les États Membres sont invités à envisager d'organiser une cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour évaluer la mise en œuvre du Programme d'action et décider des mesures à prendre.

6. Présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application, l'efficacité et la valeur ajoutée de mesures visant à favoriser une transition sans heurt et d'un accompagnement lors de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés (A/73/291), la Directrice dit que le Programme d'action d'Istanbul est le premier plan d'envergure mondiale destiné à aider la moitié des PMA à remplir les conditions pour sortir de cette catégorie d'ici à 2020. L'évolution récente en qui concerne les reclassements montre que l'entreprise d'élimination de la pauvreté et de développement durable porte ses fruits. Dans le cadre de l'examen triennal de la catégorie des PMA, conduit en 2018 par le Comité des politiques de développement, il a été établi que 12 pays avaient rempli les critères de reclassement, et il a été recommandé d'en reclasser 4 et d'envisager d'en reclasser 3 en 2021.

7. Il importe, d'après le rapport, que le retrait de la liste des PMA ne perturbe pas le développement des pays concernés. Les précédents donnent à penser que ces pays ont continué de se développer, principalement en ce qui concerne le revenu national brut (RNB) par habitant et le développement humain. Une stratégie de transition sans heurt permettrait aux PMA de prendre la voie d'un reclassement durable : il faudrait pour cela

déterminer les avantages qu'ils pourraient perdre et les moyens les plus efficaces d'atténuer ces pertes, et adapter leurs cadres institutionnels et juridiques afin qu'ils respectent leurs obligations internationales.

8. Il faudra redoubler d'efforts pour accélérer le reclassement des PMA. Il est proposé que les pays reclassés bénéficient d'une série d'avantages afin de ne pas mettre en péril les progrès accomplis en matière de développement, et de prendre des mesures d'incitation au reclassement, qui pourraient revêtir différentes formes : aide face aux problèmes rencontrés dans le reclassement et aux incidences potentielles du reclassement ; renforcement des capacités d'accès aux financements ; sensibilisation des agences de notation et autres organismes au reclassement ; aide visant à tirer parti des avantages commerciaux ; renforcement de l'assistance technique concernant les droits de propriété intellectuelle ; aide à la budgétisation, au financement et au suivi des objectifs de développement durable ; mise à disposition d'une tribune permettant de montrer les progrès accomplis et les possibilités d'investissement. Les PMA étant de plus en plus nombreux à remplir les critères de reclassement, la communauté internationale doit se concentrer davantage sur les processus de reclassement et de transition sans heurt, afin que les pays sortent définitivement de la catégorie des PMA et se développent de façon durable, ce qui contribuerait à éliminer la pauvreté et à ne pas faire de laissés-pour-compte.

9. Dans sa présentation du rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 » (A/73/297), la Directrice dit que les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral sont mitigés pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du Programme d'action. Les pays en développement sans littoral représentent toujours moins d'un pour cent du commerce mondial de marchandises et leurs exportations, qui concernent principalement les produits de base, manquent encore de diversité. Ils ont continué de prendre part au commerce régional et mondial et de diversifier leur économie, mais leurs résultats dans ces domaines ne leur permettent toutefois pas d'atteindre les objectifs de développement durable.

10. À ce jour, 24 des 26 pays en développement sans littoral membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges ; en raison de leurs capacités limitées, ils ont cependant pris du retard dans la mise en application de cet instrument. Les pays en développement sans

littoral et les pays de transit n'ayant ratifié que peu de conventions internationales dans ce domaine pendant la période à l'examen, il importe de continuer de leur prêter assistance. Les partenariats et les initiatives économiques sont un moyen pour les pays en développement sans littoral de jouer un plus grand rôle dans le commerce régional. Par ailleurs, les infrastructures, les transports, les systèmes énergétiques et les technologies de l'information et de la communication de ces pays demeurent inadaptés.

11. L'APD reste une source de financement importante pour les pays en développement sans littoral, mais elle ne suffit pas à répondre à leurs besoins. L'IDE est faible et se concentre dans certains secteurs. Les progrès réalisés dans nombre des domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne étant limités, il faut maintenir et accroître les investissements dans ces pays et l'assistance technique qui leur est fournie, tout particulièrement pour qu'ils continuent de développer les infrastructures, de faciliter le commerce et d'opérer des transformations structurelles. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit ont besoin d'un resserrement de la coopération et d'une intensification de l'intégration régionale pour décupler leur potentiel commercial.

12. On trouve également dans le rapport des informations actualisées concernant les préparatifs de l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Le Bureau de la Directrice coopère étroitement avec les commissions régionales de l'ONU pour tenir des examens régionaux au premier semestre de 2019. En outre, le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral a été créé ; il s'agit du tout premier organisme intergouvernemental de recherche et de conseil chargé de renforcer les capacités des pays en développement sans littoral d'analyser des questions importantes pour leur développement.

13. **Le Président** invite les membres de la Commission à tenir un débat général sur la question.

14. **M. Ligoya** (Malawi) dit qu'on estime qu'un pays est prêt à être reclassé lorsque les critères liés au RNB et à d'autres indicateurs économiques ont été remplis par trois fois. Toutefois, les pays sortant de la catégorie des PMA rencontrent de nombreuses difficultés car, une fois reclassés, ils ne peuvent plus bénéficier de l'ensemble des avantages et de la marge de manœuvre accordés à cette catégorie.

15. **M<sup>me</sup> Schroderus-Fox** (Directrice du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que, bien que le

reclassement soit un acquis gagné au prix d'efforts soutenus qu'il convient de célébrer, de nombreux PMA s'inquiètent de perdre certains avantages. Il est nécessaire de recueillir davantage d'informations à cet égard et d'approfondir les travaux sur les mesures incitatives ciblant les pays en voie de reclassement et l'appui à leur prêter. L'ONU a constitué une équipe spéciale, composée de plusieurs grandes institutions et présidée par le Bureau de la Directrice, qui examine les moyens pour l'Organisation d'aider davantage ces pays dans la procédure de reclassement.

16. **M. El Ashmawy** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la mondialisation ne cesse de s'intensifier, mais qu'il faut encore partager équitablement les grands avantages qui en découlent, en particulier avec les PMA. L'économie mondiale a rebondi après la crise financière mondiale et les PMA connaissent une période de croissance, mais se trouvent toujours dans une situation particulièrement difficile. Le taux de croissance de leur PIB menace l'horizon 2030, et il y a peu de chances que la pauvreté soit éliminée d'ici là.

17. Les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les pandémies et l'intensité inédite de la mobilité et des déplacements humains continuent de poser de grandes difficultés aux PMA. Pour que les coupes dans les budgets nationaux ne se fassent pas au sacrifice des objectifs de développement durable, il faut améliorer l'accès aux financements internationaux en matière d'action climatique, en particulier pour les PMA et les petits États insulaires en développement, en vue de favoriser l'adaptation aux changements, l'atténuation de leurs effets et le développement durable. À cet égard, il faut rapidement sortir de l'impasse actuelle en ce qui concerne l'approbation et le réapprovisionnement du Fonds vert pour le climat.

18. L'augmentation de 4 % de l'aide bilatérale accordée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE en 2017 est encourageante, mais il est essentiel que cette aide soit prévisible et qu'elle corresponde aux priorités nationales des PMA pour que les programmes de développement soient exécutés de façon pérenne. Les partenaires de développement doivent honorer leur engagement relatif à l'APD, à savoir consacrer entre 0,15 % et 0,20 % de leur PIB aux PMA, voire davantage.

19. Le Groupe se félicite de la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, dont le siège se trouve en Turquie, et des contributions financières et en nature de plusieurs pays, et demande aux autres pays d'apporter également des contributions. Les pays en voie de reclassement et ceux récemment

retirés de la liste ont besoin d'une aide adaptée pour que la transition se fasse sans heurt et que leur reclassement soit viable et irréversible. Le Programme d'action d'Istanbul prenant fin en 2020, les États Membres devraient, à la session en cours de l'Assemblée générale, décider des arrangements en vue de la tenue, en 2021, de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

20. Soulignant les difficultés et les besoins propres aux pays en développement sans littoral en matière de développement ainsi que l'importance de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Vienne, de façon efficace et dans les délais prévus, en créant des synergies cohérentes avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Groupe insiste sur la nécessité de poursuivre les préparatifs de l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne devant se tenir en 2019, y compris les consultations sur l'adoption d'une déclaration politique négociée et arrêtée au niveau intergouvernemental, conformément à la résolution [72/232](#) de l'Assemblée générale. Outre l'examen des progrès accomplis par les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les partenaires de développement dans la mise en œuvre du Programme d'action, l'examen à mi-parcours devrait permettre d'échanger les pratiques exemplaires et les enseignements tirés, de répertorier les difficultés rencontrées et celles qui se font jour ainsi que les contre-mesures à prendre, et de mettre en place des initiatives ciblées à l'échelle mondiale destinées à accélérer encore la mise en œuvre du Programme d'action.

21. En raison de leur enclavement, de leur éloignement et de leur situation géographique, les pays en développement sans littoral ont un coût de développement plus élevé que les autres et se heurtent à des difficultés majeures dans ce domaine, qui nuisent fortement à leur capacité de production, leur industrialisation et leurs recettes d'exportation, aux investissements, notamment privés, qu'ils reçoivent, et à leur capacité de mobiliser leurs propres ressources, et se répercutent sur leur aptitude à se développer durablement. Ces difficultés sont aggravées par les sécheresses, la désertification, les catastrophes naturelles fréquentes et les effets des changements climatiques. Le développement des infrastructures est donc essentiel si l'on veut faire baisser les coûts de développement dans ces pays, qui sont 20 % plus élevés que ceux des États côtiers. Pour réduire leurs coûts commerciaux, améliorer leur compétitivité et s'intégrer pleinement au marché mondial, les pays en développement sans littoral doivent absolument

développer et entretenir des infrastructures de transport en transit, des infrastructures énergétiques et les technologies de l'information et de la communication.

22. Enfin, il importe de tenir systématiquement compte du Programme d'action de Vienne dans les plans et programmes mis en place par les pays en développement sans littoral, les pays de transit, les partenaires de développement, les institutions internationales de financement et les organismes des Nations Unies, et d'honorer au plus vite tous les engagements pris dans ce Programme d'action. Il faut continuer de parfaire les mesures d'appui, notamment en ce qui concerne l'APD, le transfert de technologie, les investissements et les partenariats. Se félicitant à cet égard du fait que le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, installé en Mongolie, fonctionne à plein régime et que ses recherches progressent, le Groupe des 77 et de la Chine invite les États Membres, les organisations internationales et le secteur privé à verser des contributions volontaires à cet organisme.

23. **M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que les PMA et les pays en développement sans littoral ont fait des progrès dans la mise en œuvre des programmes d'action d'Istanbul et de Vienne, mais qu'ils continuent de se heurter à des problèmes de développement majeurs à l'échelle nationale : pauvreté, faible capacité de production, dépendance pour ce qui est des exportations des produits de base, transformation économique insuffisante, accès limité aux marchés, engorgement des transports, et forte vulnérabilité face aux chocs extérieurs et aux effets des changements climatiques. Il faut donner la priorité au développement de ces pays, car il est peu probable que de tels problèmes soient surmontés sans une assistance internationale.

24. L'ASEAN demande aux partenaires de développement de continuer d'aider les pays en situation particulière à mettre en œuvre les programmes d'action ainsi que les plans nationaux et les programmes mondiaux de développement, notamment le Programme 2030. Pour sa part, elle a lancé, en 2002, l'Initiative d'intégration de l'ASEAN, qui vise à réduire les écarts entre les États membres de l'ASEAN qui sont développés et ceux qui le sont moins, et à aider ces derniers à accélérer leur intégration économique aux niveaux régional et mondial. Afin de renforcer la compétitivité et l'ouverture économiques de la région, la Communauté économique de l'ASEAN met également en place des initiatives économiques et des initiatives en matière de développement et de technologies, qui ont contribué dans une large mesure à

lutter contre la pauvreté, à réduire les écarts de développement et à promouvoir le développement durable.

25. **M. Ligoya** (Malawi), intervenant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, des signes positifs de croissance économique ont été constatés dans ces pays, mais que les prévisions de croissance restent loin des niveaux antérieurs à la crise. La pauvreté a certes diminué dans les PMA, mais pas à un rythme suffisant pour atteindre l'objectif de développement durable n° 1 ; de plus, si la croissance économique se maintient à son taux actuel, quelque 35 % de la population de ces pays sera toujours dans une situation d'extrême pauvreté en 2030. La communauté internationale doit s'intéresser à cette question si l'on veut atteindre les objectifs du Programme 2030.

26. Un point important du Programme d'action d'Istanbul porte sur l'intégration profitable des PMA dans l'économie mondiale grâce à une augmentation de la taille des marchés, à une amélioration de la compétitivité et à un resserrement des liens régionaux. Étant donné que ce Programme d'action et le Programme 2030 visent à doubler la part des exportations mondiales des PMA, leur régression continue dans ce domaine est très préoccupante. En appliquant pleinement les décisions adoptées par la Conférence ministérielle de l'OMC en faveur des PMA, on peut grandement contribuer à accélérer la croissance des exportations de ces pays. Toutefois, étant donné qu'il ne reste que deux ans pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul, l'aide internationale faiblit. L'orateur invite donc instamment les États Membres à convenir de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2021. Par ailleurs, il convient de respecter dans leur intégralité les objectifs en matière d'APD arrêtés dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

27. Les transformations structurelles devant permettre de diversifier davantage l'économie des PMA n'ont que peu avancé : la contribution au PIB de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière a augmenté d'environ 1,4 % au cours des cinq années précédant 2016, et les services comptent pour près de la moitié de la croissance, contre environ un quart pour l'agriculture. Le nombre d'abonnements de téléphonie mobile a augmenté, mais le taux de pénétration d'Internet n'était que de 16 % en 2016, et seulement 39 % de la population avait accès à l'électricité. Il faudra fortement

intensifier les investissements si l'on veut que tout le monde ait accès à Internet et à l'énergie.

28. Si le taux de scolarisation a augmenté, deux enfants ou adolescents non scolarisés sur cinq dans le monde vivent dans les PMA. Le taux de mortalité maternelle et le taux de mortalité infantile restent élevés, tout comme celui du chômage des jeunes. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais il faut redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs et les cibles liés à l'égalité des sexes.

29. Les PMA demeurent très vulnérables face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Le rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 ° C, publié récemment par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, indique qu'une augmentation de la température mondiale moyenne de 0,5 ° C aurait des conséquences désastreuses à l'échelle de la planète, les pays vulnérables étant touchés de façon disproportionnée. Il est donc indispensable de mener une action ambitieuse à tous les niveaux pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 ° C. Demandant aux partenaires de développement de tenir leur engagement de mobiliser chaque année 100 milliards de dollars d'ici à 2020 dans le cadre du Fonds vert pour le climat, l'orateur dit souhaiter que l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soit intégralement appliqué.

30. Le Groupe se réjouit de la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui doit entamer ses travaux le plus vite possible, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de sciences, de technologies et d'innovation et le transfert de technologie dans les PMA. L'orateur invite les donateurs à apporter une aide financière pour que la Banque de technologies soit en mesure de s'acquitter de l'ensemble de ses tâches.

31. En ce qui concerne le reclassement des PMA, des évolutions encourageantes synonymes de progrès socioéconomiques durables ont été notées ; elles entraînent toutefois la perte de tous les avantages propres à cette catégorie. Le reclassement doit être durable et irréversible. Certains pays en voie de reclassement nourrissent des préoccupations auxquelles il convient de répondre, notamment en ce qui concerne leur vulnérabilité face aux chocs, en particulier les chocs écologiques. Les pays en voie de reclassement et ceux reclassés ont besoin que l'on continue de les aider à se développer.

32. Les priorités propres aux PMA doivent se traduire par des actes forts dans le cadre du repositionnement en

cours du système des Nations Unies pour le développement. L'orateur souhaite à ce titre que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement joue un plus grand rôle et fournisse une assistance ciblée à davantage de bénéficiaires.

33. **M. Arriola Ramírez** (Paraguay), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit qu'à l'issue d'une réunion tenue en septembre 2018 sur la revitalisation des partenariats en vue d'une meilleure mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et du Programme 2030, les Ministres des affaires étrangères de ces pays ont rédigé une déclaration prospective concrète dans laquelle ils ont fait part de leur volonté de réaliser des progrès. Le Groupe continue d'attacher beaucoup d'importance au rôle central que jouent les instruments internationaux, tels que le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), dans le développement durable des pays en développement sans littoral.

34. Dans de nombreux domaines, la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne est lente, voire insuffisante, comme en témoigne la baisse de la croissance économique dans les pays en développement sans littoral et le recul de leur participation, déjà limitée, au commerce international. L'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action nécessite de mettre en place des infrastructures fiables, durables et résilientes, de prendre des mesures en faveur du commerce, comme la ratification et l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC par les pays en développement sans littoral, et d'opérer une transformation économique structurelle pour que ces pays soient véritablement concurrentiels. L'orateur demande vivement à la communauté internationale de prêter aux pays en développement sans littoral une assistance accrue pour relever ces défis.

35. L'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne devant se tenir en 2019 est une occasion importante pour les pays en développement sans littoral, les pays de transit, les partenaires de développement, les organisations du système des Nations Unies et d'autres acteurs de faire le point sur leurs réalisations, les difficultés qui persistent et les options qui s'offrent à eux pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action. Le Groupe demande à tous les États Membres de prendre part à cet examen et à ses préparatifs.

36. Il est indispensable de mieux collaborer, de resserrer les partenariats et de trouver des solutions

novatrices pour que les pays en développement sans littoral prennent la voie d'un développement durable qui ne fasse pas de laissés-pour-compte. Le système des Nations Unies pour le développement devrait s'intéresser en priorité aux secteurs économiques et au renforcement des capacités de production des pays en développement sans littoral. Il devrait également prêter une assistance accrue à ces pays en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable.

37. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que tous les pays rencontrent chaque jour des problèmes qui leurs sont propres tandis qu'ils progressent sur la voie du développement durable, mais que les moyennes nationales reposant sur le revenu par habitant ne reflètent pas toujours pleinement les particularités, les besoins et les difficultés des pays en développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba exige que soient élaborées des mesures transparentes destinées à faire des progrès en matière de développement durable et qui tiennent compte de la pauvreté sous toutes ses formes et tous ses aspects, des dimensions socioéconomiques et environnementales de la production nationale, et des lacunes structurelles à tous les niveaux.

38. Par ailleurs, il faut concevoir des méthodes permettant de mieux prendre en compte les réalités complexes et diverses des pays à revenu intermédiaire. Les États membres de la CELAC s'inquiètent du fait qu'ils ont moins accès aux financements à taux réduit depuis que leurs revenus ont augmenté, et qu'en conséquence, ils pourraient être dans l'incapacité d'accéder à un nombre suffisant d'autres sources de financements abordables. À cet égard, ils disent attendre avec intérêt la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale doit tenir en décembre 2018 pour examiner les lacunes dont souffrent les pays à revenu intermédiaire et les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ils ont par ailleurs réaffirmé leur volonté de promouvoir un examen adéquat des besoins et problèmes propres aux pays en développement sans littoral et aux PMA conformément aux programmes d'action de Vienne et d'Istanbul.

39. La CELAC soutient l'examen à mi-parcours prévu dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et s'attend à ce que le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés donne de bons résultats. Se félicitant de l'entrée en activité de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et des progrès accomplis dans la mise en service du Mécanisme de facilitation des technologies, les pays de la CELAC encouragent tous les partenaires de

développement à fournir une assistance financière et technique pour que ces deux dispositifs fonctionnent pleinement et efficacement. Ils voient également d'un bon œil l'adoption et la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

40. Les pays de la CELAC encouragent tous les États Membres à participer activement à l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne prévu en 2019, étape importante dans la mise en œuvre du Programme 2030 par les pays en développement sans littoral. Cet examen devrait permettre de redoubler d'efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

41. **M. Sinha** (Inde) dit avoir félicité le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de s'être attaché à créer la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, initiative qui renforce la conviction de son gouvernement selon laquelle la coopération internationale est le meilleur moyen d'aller de l'avant ; c'est dans cet état d'esprit que l'Inde a apporté une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale de la Banque.

42. L'aboutissement de la volonté des États Membres de ne pas faire de laissés-pour-compte sera évalué à l'aune des progrès accomplis par les pays en situation particulière. Les progrès socioéconomiques réalisés à l'échelle mondiale ces dernières décennies n'ont pas bénéficié à tous les pays. Les PMA sont fortement désavantagés sur le plan du développement, voient leur croissance entravée par des lacunes structurelles importantes et sont vulnérables face aux chocs économiques extérieurs, aux catastrophes naturelles et anthropiques et aux maladies transmissibles. De même, les pays en développement sans littoral doivent faire face à des difficultés structurelles liées à leur situation géographique qui engendrent des coûts anormalement élevés dans les domaines du transport et du commerce, ce qui nuit à leur compétitivité, leur intégration aux marchés mondiaux, leur croissance économique et leur capacité de se développer durablement. Il convient donc d'accorder une attention particulière aux PMA et aux pays en développement sans littoral, conformément aux dispositions des programmes d'action d'Istanbul et de Vienne, dont les examens à mi-parcours donnent l'occasion de renforcer les synergies avec le Programme 2030.

43. L'Inde demeure entièrement déterminée à faciliter la croissance et le développement rapides des pays en situation particulière grâce à son programme d'aide au développement, qui vise à renforcer les capacités de

production et le pouvoir des institutions, à développer les infrastructures et les compétences techniques et à apporter une assistance financière dans une perspective de pérennité. Les trois sommets du Forum Inde-Afrique et le Forum de coopération Inde-Îles du Pacifique ont permis de concrétiser encore la relation privilégiée que l'Inde entretient avec ces pays. Malgré la baisse inquiétante des fonds débloqués par les donateurs en faveur des PMA, l'Inde continue d'accroître fortement son aide.

44. Au niveau multilatéral, l'Inde a mis en place, en 2017, le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, afin d'intensifier ses efforts de coopération Sud-Sud, l'accent étant mis sur les projets de développement dans les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Fonds compte vingt-cinq États Membres partenaires. L'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud entretiennent par ailleurs un partenariat actif avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui prend la forme d'un fonds d'affectation spéciale, afin d'aider les pays en développement.

45. **M. Ustinov** (Fédération de Russie) dit que les rapports du Secrétaire général relatifs aux PMA et aux pays en développement sans littoral (A/73/291, A/73/80-E/2018/58 et A/73/297) montrent que ces catégories de pays se heurtent encore à de grands obstacles sur la voie du développement durable. En effet, le Programme d'action d'Istanbul n'a pas été intégralement mis en œuvre, la transformation structurelle des PMA s'opère lentement, la part de ces derniers dans le commerce mondial diminue et les niveaux d'APD demeurent insuffisants. La communauté internationale doit donc s'unir pour surmonter ces problèmes d'envergure. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030, les PMA doivent prendre des mesures ambitieuses à l'échelle nationale pour mener à bien les réformes structurelles nécessaires au développement des secteurs économiques davantage viables, notamment sur le plan des technologies.

46. Malgré les difficultés persistantes, des progrès ont été constatés. Douze pays ont rempli les conditions de reclassement et quatre s'approchent de cet objectif, ce qui témoigne d'une mobilisation plus efficace des ressources nationales et de l'amélioration non seulement des indicateurs de développement social mais aussi de l'accès aux technologies modernes dans ces pays. La Fédération de Russie continue d'aider les PMA en leur proposant davantage de droits préférentiels pour les aider à mettre leurs produits sur le marché.

47. En tant que pays de transit important, la Fédération de Russie met un point d'honneur à aider les pays en développement sans littoral et s'emploie à consolider leur intégration régionale et sous-régionale aux fins de leur développement économique et social. Pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, le gouvernement de l'orateur a alloué 300 000 dollars au fonds d'affectation spéciale du Programme en 2018.

48. La Fédération de Russie souhaite étendre encore le Réseau routier asiatique et continue de coopérer avec la Chine, la Mongolie et la République de Corée, notamment en développant le potentiel de transit en Asie du Nord-Est, afin de mener d'importants projets liés aux infrastructures. L'un de ces projets consiste à construire un terminal céréalier dans le port russe de Zarubino, ce qui profiterait à tous les partenaires et contribuerait à la sécurité alimentaire de toute la région de l'Asie du Nord-Est.

49. **M<sup>me</sup> Hamdouni** (Maroc) dit que ce débat est l'occasion de réitérer la nécessité pour la communauté internationale de s'engager fermement et de façon irréversible en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et de leur apporter de toute urgence l'appui dont ils ont besoin pour surmonter leurs problèmes structurels. Il est temps d'honorer les engagements, notamment sur le plan financier, pris à l'égard des PMA et des petits États insulaires en développement et de faire preuve de volonté politique, dans un cadre de coopération et de concertation, pour aider ces pays à surmonter les problèmes auxquels ils font face.

50. Au terme de l'examen triennal de 2018 du Comité des politiques de développement, un nombre inédit de PMA ont été considérés comme étant prêts à être reclassés ; or, trois ans après l'adoption du Programme 2030, les PMA restent les pays les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques, aux crises financières et aux obstacles de financement et ont de grandes difficultés à atteindre les objectifs de développement durable. Si le reclassement est considéré comme une étape importante dans le développement de ces pays, il n'en demeure pas moins que leur accompagnement durant cette étape est une condition *sine qua non* d'une transition sans heurt conforme à leur stratégie et à leur niveau de développement.

51. Il faut redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul, qui prévoit qu'il est primordial de mettre en place un soutien spécial et continu à l'échelle internationale pour atteindre plus rapidement les objectifs de développement durable.



Outre l'augmentation de l'APD, l'application de conditions commerciales préférentielles devrait être étayée par la baisse des barrières non tarifaires, notamment l'assouplissement des règles d'origine.

52. Le Maroc a toujours été sensible aux problèmes des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, dont il partage les aspirations telles qu'elles ont été formulées dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

53. Le gouvernement de l'oratrice a entretenu des relations de coopération étroites avec les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, notamment dans les domaines de l'éducation, du tourisme, de la médecine et dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

54. **M<sup>me</sup> Choden** (Bhoutan) dit que sa délégation participe actuellement au processus intergouvernemental visant à retirer le Bhoutan de la liste des PMA. Le reclassement témoigne des progrès réalisés par un pays et doit être célébré. Dans le cas du Bhoutan, il s'agit de l'aboutissement de plus de 55 années de politiques et de cadres nationaux de planification du développement, d'une collaboration fructueuse avec les partenaires de développement ainsi que du travail acharné et du dévouement inébranlable de ses citoyens, ce dont le gouvernement de l'oratrice et la population sont reconnaissants.

55. Si le reclassement est une étape importante sur la voie du développement durable, ce n'est pas une fin en soi. Petit pays en développement sans littoral, le Bhoutan est fier des progrès accomplis jusqu'à présent mais reste prudent au vu des défis particulièrement impressionnants qui restent à relever. Il faut veiller à ce que le reclassement ne conduise pas à la perte des acquis en matière de développement. Pour qu'un reclassement soit réussi, il doit être durable et irréversible.

56. À l'approche de 2020, échéance fixée dans le Programme d'action d'Istanbul pour réduire de moitié le nombre de PMA, le fait que quatre nouveaux pays, dont le Bhoutan, remplissent en 2018 les conditions de reclassement est une évolution importante. Toutefois, l'objectif essentiel et l'entreprise collective consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte ne seront réalisés que lorsque la transformation recherchée dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030 s'opérera dans les pays les plus vulnérables et les plus désavantagés.

57. Les pays remplissant les conditions requises doivent pouvoir aborder le reclassement avec confiance, grâce à une préparation et à un engagement politique à l'échelle nationale. Cette confiance sera d'autant plus grande que la transition des pays en voie de reclassement se fera à un rythme qui leur est adapté et que des mesures de soutien international ciblées seront prises pour garantir une transition sans heurt qui ne perturbe pas les mesures de développement déjà en place. Un reclassement prématuré serait contreproductif et provoquerait des incertitudes quant à sa viabilité.

58. **M<sup>me</sup> Baatarsuren** (Mongolie) dit que les pays en développement sans littoral se heurtent à des problèmes particuliers, ont de faibles capacités de production et restent à la fois fortement tributaires des produits de base et très vulnérables aux facteurs extérieurs, autant d'éléments qui nuisent à leur développement social. La communauté internationale doit accroître l'appui qu'elle apporte à ces pays pour stimuler la croissance de leurs économies et améliorer le bien-être de leurs populations. L'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne prévu en 2019 est l'occasion d'examiner les progrès accomplis jusqu'à présent, de mettre en commun les meilleures pratiques et les données d'expérience, de recenser les obstacles rencontrés et de proposer de nouvelles contre-mesures.

59. Au cours des deux années écoulées, la Mongolie a connu une reprise économique accompagnée d'une accélération des échanges commerciaux avec l'étranger, d'une forte expansion de l'investissement et d'un excédent budgétaire. Avec la mise en place du mécanisme élargi de crédit, la croissance de l'économie mongole est passée d'environ 1 % en 2016 à plus de 6 % au premier semestre de 2018 et devrait atteindre les 8 % en 2019. Afin d'améliorer encore l'accès aux marchés et de créer un environnement plus propice à l'investissement, le Gouvernement a conclu un accord de partenariat économique avec le Japon en 2016 et réalisé une étude conjointe de faisabilité d'un accord analogue avec la République de Corée. Il examine également la faisabilité d'un accord de libre-échange avec l'Union économique eurasiatique.

60. Au cours des deux années écoulées, la Mongolie a conclu des accords avec ses voisins, dont la Chine et la Fédération de Russie, visant à renforcer la coopération régionale dans des domaines tels que le transport ferroviaire en transit et l'accès maritime. En outre, elle a décidé d'établir un corridor économique trilatéral avec ces deux pays pour accroître le volume des échanges, favoriser la compétitivité, faciliter les mouvements transfrontaliers et développer les infrastructures. Le centre logistique régional qui vient d'être créé

contribuera à l'établissement de ce corridor et facilitera la participation de la Mongolie à l'économie régionale. En outre, le Gouvernement a lancé un projet de facilitation des voyages pour les pays situés le long du couloir « Une Ceinture et une Route » afin de créer un environnement propice aux échanges commerciaux, à l'investissement, à la connectivité et à la coopération économique.

61. Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral renforcera les capacités d'analyse de ces pays et les aidera à mettre en œuvre le Programme 2030 et le Programme d'action de Vienne. Dans ce contexte, l'oratrice exhorte tous les pays en développement sans littoral qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral et demande aux États Membres de voter pour le projet de résolution relatif à l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Groupe de réflexion (A/C.6/73/L.8).

62. **M. Amin** (Afghanistan) dit qu'il importe d'adopter une stratégie équilibrée et intégrée pour régler les problèmes de développement des pays en situation particulière et renforcer les synergies et la cohérence de l'ensemble des programmes que mène l'ONU à cet égard. L'Afghanistan, qui fait partie de la catégorie des PMA, n'a pas de littoral et est touché par un conflit, doit atteindre les objectifs de développement durable tout en étant à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme mondial. Malgré les problèmes de sécurité et de développement qu'il connaît, le pays reste profondément attaché à la réalisation de ces objectifs, qu'il a déjà intégrés dans son cadre national pour la paix et le développement, dans d'autres programmes prioritaires et dans son budget national.

63. Le développement des infrastructures, notamment dans les secteurs de l'informatique et des communications, des transports et de l'énergie, est demeuré essentiel pour assurer le développement économique des PMA et des pays en développement sans littoral. L'Afghanistan et les pays de la région affichent un manque cruel d'infrastructures qui doit être comblé dans le cadre d'une stratégie collective et intégrée. L'assistance internationale est indispensable pour aider les pays en situation particulière à atteindre les objectifs de développement durable. L'État afghan est déterminé à réduire progressivement sa dépendance à cet égard, mais il faut que la communauté internationale continue de lui apporter son aide tout au long de la Décennie de la transformation (2015-2024) et que les partenaires de développement honorent leurs engagements en matière d'ADP.

64. La coopération et l'intégration économiques régionales sont indispensables pour parvenir à la croissance inclusive et au développement durable. En conséquence, une collaboration accrue est nécessaire pour intégrer les pays en situation particulière dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, de manière à élargir leurs marchés d'exportation et à diversifier leurs exportations. L'Afghanistan joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la connectivité régionale et interrégionale, qui pourrait favoriser la mise en œuvre des objectifs de développement durable et d'autres programmes de développement dans l'ensemble des secteurs et devrait donc recevoir une attention accrue au titre du présent point de l'ordre du jour, tout comme la rationalisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Les changements climatiques et leurs effets touchent les PMA et les pays en développement sans littoral de façon disproportionnée. L'orateur préconise donc la mise en œuvre intégrale et rapide de l'Accord de Paris.

65. **M<sup>me</sup> Wang Yan** (Chine) explique que la croissance économique mondiale est en perte de vitesse, que la mondialisation subit des revers et que le protectionnisme et l'unilatéralisme prennent de l'ampleur. Les écarts entre les riches et les pauvres et entre le Nord et le Sud demeurent des défis de taille. L'environnement extérieur des PMA et des pays en développement sans littoral devient de plus en plus complexe et précaire. La mise en œuvre intégrale du Programme 2030 reste une tâche colossale. La Chine espère que toutes les parties œuvreront de concert afin de traduire leurs engagements en actes, de réaliser les objectifs énoncés dans les programmes d'action d'Istanbul et de Vienne et de favoriser l'essor socioéconomique global des pays en situation particulière.

66. La Chine, qui est le plus grand pays en développement, appuie résolument le développement des PMA et des pays en développement sans littoral par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud. Le Gouvernement s'emploie à mettre en œuvre les mesures annoncées par le Président Xi Jinping pour aider ces pays et encourage l'industrialisation des PMA par diverses mesures : allègement des dettes intergouvernementales, création d'un fonds d'assistance à la coopération Sud-Sud, fourniture d'une aide pour le commerce, incitation à l'investissement dans les PMA et les pays en développement sans littoral, et imposition d'un taux de droit de douane nul à 97 % des importations en provenance de PMA.

67. Pendant de nombreuses années, la Chine a été le plus grand marché et la plus grande source d'IDE des

PMA. Elle attache donc une grande importance à la coopération pragmatique qu'elle entretient avec ces pays. Dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route », qui prévoit de larges consultations, des contributions conjointes et des avantages mutuels, l'État chinois prévoit de coopérer plus étroitement avec ces pays, d'accroître les investissements et le financement en faveur du développement de leurs infrastructures de transport, d'adopter de nouvelles mesures de facilitation du commerce, de promouvoir l'intégration économique régionale et d'aider les pays en développement sans littoral à accroître leur résilience face aux risques économiques, à moderniser leur secteur industriel et à réaliser des transformations structurelles.

68. La Chine appuie la libéralisation du commerce et la mondialisation économique et entend ouvrir davantage son marché aux pays en développement. En novembre 2018, elle tiendra son tout premier salon international des importations à Shanghai et compte sur la participation des pays en développement. Elle a également pris des dispositions spéciales pour permettre aux PMA d'y participer et supprimera les frais de participation pour les pays africains appartenant à cette catégorie.

69. Enfin, la Chine apporte son soutien à la fois à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui aura lieu en 2019, et à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue en 2021.

70. **M. Thapa** (Népal) dit que les besoins et problèmes particuliers des PMA méritent une attention particulière, car il s'agit de la catégorie de pays la plus vulnérable. Tous doivent redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et créer des synergies avec le Programme 2030. Le Comité des politiques de développement a préconisé le reclassement de PMA supplémentaires en 2018, mais cet objectif est encore loin d'être atteint. Un engagement renouvelé et une action mondiale redynamisée sont nécessaires, de même qu'un examen des mesures qui n'ont pas fonctionné jusqu'à présent.

71. De nombreux PMA craignent que leur retrait de la liste ne se déroule pas de manière viable et harmonieuse, et s'inquiètent de ne plus pouvoir compter sur l'appui renforcé, prévisible et pérenne de la communauté internationale. Le Comité des politiques de développement a reporté l'examen du reclassement du Népal au prochain examen triennal en raison de ces craintes, qui feront l'objet d'un débat approfondi à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il ne suffit pas de prendre en compte

les problèmes particuliers de ces pays ; il faut aussi veiller à ce qu'ils disposent des moyens nécessaires pour passer à la catégorie supérieure. Les nombreux problèmes de développement auxquels le Népal se heurte ont des effets cumulés sur les résultats qu'il obtient dans ce domaine et entraînent une baisse de la compétitivité de ses produits et, par voie de conséquence, une hausse de son déficit commercial. L'amélioration de la connectivité, la facilitation du commerce, le transfert de technologie et la promotion des investissements restent donc prioritaires.

72. Il importe de rendre la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pleinement opérationnelle dans le domaine crucial des transferts de technologie. Les défis à relever sont encore plus grands pour les pays qui sont à la fois des PMA et des pays sans littoral, principalement en raison du coût élevé de leurs échanges commerciaux et projets de développement, ainsi que de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. L'éloignement, l'enclavement et l'absence d'accès à la mer sont autant d'éléments qui rendent le parcours de développement de ces pays extrêmement difficile.

73. Le Programme d'action de Vienne doit impérativement être mis en œuvre en synergie avec le Programme 2030. L'examen à mi-parcours prévu pour 2019 sera l'occasion d'accélérer ce processus, en prenant de nouveaux engagements, le cas échéant. L'orateur préconise également la mise en place effective du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral.

74. **M<sup>me</sup> Nipomici** (République de Moldova) dit que les pays en développement sans littoral n'ont réalisé que de modestes progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. En effet, ils se heurtent toujours à de nombreux problèmes, notamment en ce qui concerne le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la transformation structurelle de l'économie. Ils accusent également un retard dans la réalisation de presque tous les objectifs de développement socioéconomique et de développement durable, comme en témoigne la baisse continue du PIB, qui a atteint en 2016 son plus bas niveau depuis 1998.

75. Outre la prise en main du Programme d'action par le pays, l'appui continu des partenaires de développement est essentiel pour mobiliser des ressources financières et non financières en faveur du développement durable. Il est également indispensable d'accroître la coopération internationale et de renforcer les partenariats pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne et le Programme 2030 dans les pays en développement sans littoral. Les investissements

nécessaires en vue de construire des infrastructures de qualité qui soient durables et résilientes, d'assurer des services de transport, de distribution d'eau et d'assainissement, de renforcer les capacités de production, de procéder à une transformation structurelle de l'économie, de créer de la valeur ajoutée et de diversifier les exportations dépassent largement les capacités de ces pays. Les progrès fragiles réalisés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'énergie sont menacés par la forte vulnérabilité des pays en développement sans littoral aux effets des changements climatiques, notamment les inondations, la sécheresse, la désertification et la dégradation des terres.

76. L'ONU doit s'employer plus activement à mieux faire connaître les problèmes des pays en développement sans littoral, à tirer profit des partenariats existants et à renforcer les capacités de ces pays afin de contribuer à leur développement. La délégation moldave salue à cet égard les activités que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement mène à l'appui de l'application, du suivi et de l'examen du Programme d'action de Vienne. L'assistance qu'apportent l'ONU et les partenaires de développement servira à organiser l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne prévu en 2019.

77. **M<sup>me</sup> Zahir** (Maldives) dit que le dernier examen triennal mené par le Comité des politiques de développement a révélé que 12 PMA remplissaient les conditions requises pour passer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Toutefois, sa délégation estime que les critères de reclassement retenus par le Comité doivent faire l'objet d'une révision, et s'inquiète de constater que trois des cinq pays qui satisfont au critère uniquement fondé sur le revenu affichent les seuils de vulnérabilité économique les plus élevés.

78. Les petits États insulaires en développement dont le reclassement est recommandé ne remplissent pas le critère de l'indice de vulnérabilité économique, même après leur retrait de la liste. Chaque pays doit donc remplir ce critère avant d'être retiré de la liste des PMA. Le Secrétaire général indique très clairement dans son rapport (A/73/291) que les risques économiques et financiers auxquels les petits États insulaires en développement sont exposés après leur retrait de la liste sont essentiellement liés à des vulnérabilités d'ordre structurel et géographique. Avant de procéder au reclassement de ces pays, il faut donc veiller à ce que leurs économies soient suffisamment résilientes. Il est essentiel d'adopter une stratégie de transition progressive tenant compte des vulnérabilités

particulières des pays retirés de la liste, et de leur apporter un appui supplémentaire pour maintenir le rythme des progrès réalisés en matière de développement. Le système des Nations Unies est idéalement placé pour aider ces pays à concevoir et mettre en œuvre des mesures visant à accroître la résilience de leurs économies.

79. Dans son rapport, le Secrétaire général a mis en lumière non seulement les progrès accomplis par les Maldives depuis leur retrait de la liste, mais également leur vulnérabilité croissante. Ce pays a la chance d'avoir forgé des partenariats stratégiques qui l'ont aidé à mettre en œuvre des projets d'infrastructure de grande envergure, lesquels ont favorisé des taux de croissance économique impressionnants, notamment dans le secteur du tourisme. En raison de leur statut de petit État insulaire en développement, les Maldives ont des difficultés à accéder à des sources de financement. Les institutions financières internationales doivent être plus sensibles et plus souples lorsqu'elles examinent les demandes de financement à des conditions de faveur émanant de ces États, en particulier ceux qui viennent d'être retirés de la liste, et les politiques de prêt qu'elles adoptent doivent être davantage alignées sur le Programme 2030. Le sort des pays en situation particulière exige un examen attentif et un appui continu du système des Nations Unies, des partenaires de développement et des institutions financières, ainsi que des solutions adaptées à leurs besoins.

80. **M. Madisa** (Botswana) dit que, quatre ans après l'adoption du Programme d'action de Vienne, les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à de nombreux problèmes de développement. Les frais de transport demeurent élevés par rapport à ceux des économies côtières, tandis que le volume des échanges commerciaux reste faible. Les économies de la plupart des pays en développement sans littoral ne sont pas suffisamment diversifiées et demeurent tributaires d'un seul produit de base, ce qui les rend vulnérables aux chocs extérieurs. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ont des conséquences néfastes sur la sécurité alimentaire et le secteur agricole de ces pays, qui sont également les plus vulnérables aux changements climatiques et ont plus de difficultés à mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation.

81. Les facteurs géographiques à eux seuls font grimper les frais de création d'entreprise dans les pays en développement sans littoral, qui se voient ainsi privés d'IDE essentiels. En conséquence, leurs économies reposent sur un petit nombre de secteurs et ne sont pas pleinement intégrées dans le système commercial mondial. Le Botswana exhorte la communauté

internationale à accroître son appui aux pays en développement sans littoral pour faire face à ces problèmes de développement et les aider à mettre en place les infrastructures nécessaires à la circulation des biens et des services. Il lui demande également de contribuer au renforcement de leurs capacités et de leur apporter une aide technique et financière en faveur du développement des réseaux routiers et ferroviaires et des réseaux de télécommunications, ainsi que des infrastructures d'approvisionnement en eau et en énergie, ce qui les aidera considérablement à atteindre les objectifs du développement durable d'ici à 2030.

82. Le Gouvernement botswanais continue de faire des efforts concertés pour mettre en œuvre des projets visant à accroître la rapidité et l'efficacité de la circulation des marchandises à travers ses frontières, notamment la construction d'un pont pour le transport des marchandises le long du couloir Nord-Sud et un projet d'autoroute entre la Namibie et l'Afrique du Sud permettant de transporter des marchandises plus rapidement et à moindre coût entre ces pays. Malgré ces initiatives, le pays a besoin de l'appui des partenaires de développement pour régler les nombreux problèmes auxquels il continue de se heurter en tant que pays en développement sans littoral à revenu intermédiaire.

83. **M. Gayito** (Éthiopie) dit que les PMA s'efforcent d'appliquer le Programme d'action d'Istanbul avec l'appui des partenaires de développement. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des indicateurs économiques et sociaux et l'accès accru à l'énergie et aux technologies de l'information et de la communication, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les cibles fixées. Alors qu'il reste deux ans et demi, l'Éthiopie exhorte les PMA et leurs partenaires de développement à accroître leurs efforts coordonnés pour mettre en œuvre le Programme d'action de manière intégrée et accélérée, cet instrument faisant partie intégrante du Programme 2030. Le pays prie également ses partenaires de développement de mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment en vue de réaliser les cibles propres aux PMA.

84. Pour la première fois depuis la création de la catégorie des PMA, 12 pays remplissent les critères de reclassement. Il est impératif d'assurer une transition sans heurt qui tienne compte des plans nationaux de développement et des nouveaux problèmes rencontrés.

85. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a besoin du soutien de tous les États Membres pour préparer la cinquième Conférence des Nations Unies sur

les pays les moins avancés, qui sera l'occasion d'évaluer l'état de l'application du Programme d'action d'Istanbul et de forger un nouveau partenariat conforme au Programme 2030.

86. Le Programme d'action de Vienne offre l'occasion de s'attaquer aux problèmes de développement particuliers que rencontrent les pays en développement sans littoral en raison de leur situation géographique. Des progrès ont été réalisés sur ce plan, mais la dépendance de ces pays à l'égard d'un certain nombre de produits d'exportation limite leur participation aux chaînes de valeur mondiales. Seule la coopération des pays de transit permettra de remédier à ce problème. Les pays en développement sans littoral affichent également d'énormes lacunes en matière d'infrastructures. S'ils parvenaient à les combler, ces pays deviendraient à même de promouvoir l'intégration régionale, de réduire les coûts des échanges et d'améliorer leur compétitivité mondiale.

87. Pays en développement sans littoral entrant dans la catégorie des PMA, l'Éthiopie met en œuvre les programmes d'action d'Istanbul et de Vienne en les intégrant dans ses plans nationaux de développement, ce qui lui a permis de continuer à enregistrer une croissance du PIB supérieure à l'objectif de 7 %. Le pays a également encouragé la transformation structurelle et investi dans les infrastructures physiques et sociales afin de renforcer les capacités de production nationales tout en collaborant étroitement avec les pays voisins pour promouvoir la coopération et l'intégration régionales. Il doit pouvoir compter sur l'appui d'un partenariat mondial redynamisé dans le cadre des efforts qu'il mène pour mettre en œuvre les deux programmes d'action.

88. **M. Musonda** (Zambie) dit que les PMA appliquent le Programme d'action d'Istanbul depuis 2011, mais que peu de progrès ont été réalisés dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement dans ces pays et certains pays en développement sans littoral. Il faut tirer au maximum parti des deux années qu'il reste pour mettre en œuvre ce programme et redoubler d'efforts pour surmonter les nombreux obstacles au développement sans faire de laissés-pour-compte.

89. L'investissement, ainsi que l'échange et le transfert des innovations technologiques sont essentiels pour renforcer les capacités de production. Une attention particulière doit également être accordée aux microentreprises, aux petites et moyennes entreprises et aux principes fondamentaux sous-tendant un développement véritable et durable ; il faut notamment construire des infrastructures, créer de la valeur ajoutée et réaliser des réformes institutionnelles, politiques et

juridiques afin de créer un environnement propice aux affaires.

90. La Zambie investit considérablement dans les infrastructures liées aux secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, des transports et des technologies de l'information et de la communication. À l'appui de la coopération régionale dans le secteur des transports, le Gouvernement met à profit la position géographique du pays, qui a huit voisins, pour en faire un pôle de transport et de transit privilégié dans la région. La Zambie s'est associée à des pays de transit et à d'autres organismes de développement pour créer des corridors de transport. Elle entreprend également des réformes visant à favoriser l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication et à promouvoir leur utilisation dans les entreprises.

91. La population des PMA devant augmenter de 35 % d'ici à 2030, la pauvreté devrait continuer d'être généralisée. La Zambie encourage tous les PMA à envisager l'adoption de contre-mesures tout en tirant parti du fait que la majorité de leur population est active et non pas dépendante. À cette fin, elle demande aux organismes des Nations Unies et à la communauté internationale de leur fournir des ressources techniques et financières.

92. **M<sup>me</sup> Nuran** (Indonésie) dit qu'actuellement, le monde est caractérisé par l'interdépendance croissante du commerce, de la finance et des technologies, ainsi que par la répartition de plus en plus inégale des richesses et des connaissances. Les PMA et les pays en développement sans littoral font face à des difficultés et des problèmes particuliers, notamment la pauvreté, la faible productivité, l'accès limité aux ressources économiques et aux marchés, et sont vulnérables aux chocs extérieurs et aux effets de l'évolution nuisible du climat. Il est également difficile pour ces pays de participer activement au système économique mondial et, ce faisant, de tirer des avantages concrets du développement durable.

93. Ces 47 dernières années, seuls cinq pays ont été retirés de la liste des PMA. L'année 2018 a été historique dans la mesure où 12 pays appartenant à cette catégorie remplissaient les critères de retrait, mais les changements ont souvent été difficiles à opérer. La détermination des pays en voie de reclassement et l'appui ferme de l'ONU et de la communauté internationale sont nécessaires pour faire en sorte que les pays procèdent à un reclassement sans heurt et progressent sur la voie du développement durable.

94. Les États Membres doivent également continuer d'aider les PMA restants à régler les problèmes particuliers qu'ils rencontrent. À cet égard, des mesures

doivent être prises pour faciliter leur intégration dans l'économie mondiale, tirer parti de l'APD pour financer d'autres activités de développement, améliorer les mécanismes visant à édifier des sociétés et des établissements humains résilients, et veiller au bon fonctionnement de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

95. L'Indonésie est préoccupée de voir le PIB des pays en développement sans littoral et leur participation au commerce international décliner. Il est crucial de mobiliser un appui pour désenclaver ces États, notamment en comblant les déficits de financement dans les transports et les infrastructures et en améliorant leur aptitude à participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

96. **M<sup>me</sup> Khaing** (Myanmar) dit que les PMA constituent le groupe le plus vulnérable de pays dans le monde et méritent à ce titre une attention immédiate et particulière. Le Programme d'action d'Istanbul vise à permettre à la moitié de ces pays de se qualifier pour un retrait de la liste d'ici à 2020, mais cet objectif est loin d'être atteint. Trois ans après le début de l'application du Programme 2030, et alors qu'il reste deux années pour mettre en œuvre le Programme d'action, les PMA accusent toujours un retard par rapport aux autres pays en développement dans la réalisation de presque tous les objectifs, et se heurtent à la pauvreté et à des obstacles structurels. Leur part des exportations dans le commerce mondial continue de diminuer et l'IDE reste limité. La croissance commence à s'accélérer, mais reste bien en deçà de la cible des 7 %. Toutes les parties doivent redoubler d'efforts à ce titre. La délégation du Myanmar demande également aux États Membres de lui apporter leur concours pour organiser la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue en 2021.

97. Malgré les risques multidimensionnels, les pressions externes et internes et la grande complexité des problèmes auxquels il se heurte, le Myanmar est déterminé à être un membre responsable de la communauté internationale. Le Programme 2030 et les objectifs du développement durable ont été intégrés dans le plan national de développement durable, et le Gouvernement s'est efforcé de trouver un juste équilibre entre développement et stabilité. En outre, grâce aux mesures prises pour renforcer l'économie, accroître la résilience aux chocs et stabiliser les bases macroéconomiques, le pays a enregistré une croissance respectable et la pauvreté a diminué. Un plan de promotion des investissements a été lancé en octobre 2018.

98. Les technologies de l'information et de la communication sont un outil utile pour parvenir au développement durable, mais d'importantes fractures numériques persistent entre les pays développés et les pays en développement. Le Myanmar accueille donc avec satisfaction la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et attend avec intérêt les améliorations qu'elle permettra d'apporter dans ce domaine.

99. Le Myanmar a rempli tous les critères de retrait de la liste des PMA pour la première fois en 2018. La délégation tient à souligner l'importance d'une transition sans heurt et d'un appui international continu aux pays retirés de la liste et aux pays dont le retrait est en cours pour faire en sorte que ces reclassements soient irréversibles.

100. Les PMA, dont fait partie le Myanmar, sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques et les catastrophes naturelles, dont les effets seraient encore plus catastrophiques si l'on ne parvenait pas à limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète à 1,5 °C. La réalisation de cet objectif exige l'application intégrale et rapide de l'Accord de Paris. Le Fonds vert pour le climat doit également être intégralement financé et rendu opérationnel, et son accès doit être facilité pour les pays les plus vulnérables.

101. Le Myanmar a franchi une nouvelle étape dans le processus de paix qui dure depuis des décennies. Les trois sessions de la Conférence de Panglong du XXI<sup>e</sup> siècle tenues à ce jour ont abouti à l'adoption de 51 principes qui feront partie de l'Accord pour la paix dans l'Union. Bien que de sérieux problèmes subsistent, l'État est déterminé à continuer d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité, de l'harmonie et de la réconciliation, et d'un développement inclusif et durable.

102. **M. Neto** (Angola) dit que les faits récents concernant le reclassement de PMA sont encourageants et témoignent des progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement durable, qui découlent de facteurs tels que la mise en œuvre réussie de stratégies et l'établissement de partenariats, tant au niveau national que mondial. Le reclassement est désormais perçu comme un jalon dans le processus de développement en cours des pays concernés. Néanmoins, la plupart des pays reclassés demeurent vulnérables, notamment aux effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et d'autres chocs, ce qui compromet leur capacité de maintenir leur courbe de croissance et de développement.

103. L'Angola doit être retiré de la liste en 2021 et se félicite de l'ajout récent du Bhoutan, des Îles Salomon, Kiribati et Sao Tomé-et-Principe à la liste des 12 PMA ayant rempli pour la première fois les critères de reclassement. Il invite ses partenaires de développement, ses partenaires commerciaux, les organisations internationales et les autres initiatives et mécanismes de financement à continuer d'aider les pays retirés de la liste à mettre en œuvre des stratégies de transition sans heurt. Il a intégré les principales conditions d'une transition sans heurt dans sa stratégie nationale de développement à long terme, ce qui lui a également permis d'adopter des mesures particulières dans le cadre de son plan national de développement pour la période 2018-2022.

104. Le Gouvernement angolais n'est pas sans savoir que le pétrole est le principal facteur expliquant son reclassement. En 2017 et 2018, le revenu national brut par habitant a largement dépassé le seuil de reclassement correspondant au critère uniquement fondé sur le revenu. Toutefois, il est encore plus encourageant de constater que l'indice du capital humain du pays continue de progresser et que celui relatif à la vulnérabilité économique continue de diminuer.

105. **M<sup>me</sup> Crabtree** (Turquie) dit que 2020, qui marquera une étape cruciale sur la voie du développement durable pour les PMA, approche à grands pas. Il est particulièrement difficile pour ces pays de réaliser les objectifs de développement durable ; ils méritent donc particulièrement l'attention de la communauté internationale. La délégation turque les félicite de l'action qu'ils mènent pour renforcer leurs capacités de production et améliorer la gouvernance, ainsi que de leurs réalisations en matière de macroéconomie, de réformes structurelles, de libéralisation du commerce et de privatisation.

106. Le nombre croissant de pays remplissant les critères de retrait de la liste est un signe de progrès, mais les vulnérabilités persistent, comme en témoignent les demandes de report présentées par certains pays dont le reclassement a été recommandé. Les récentes catastrophes naturelles ont été particulièrement dévastatrices pour les PMA, qui sont également touchés de manière disproportionnée par les effets des changements climatiques. Les problèmes associés aux changements climatiques sont étroitement liés aux moyens de subsistance dans les PMA et à l'aptitude de ces pays à maintenir la stabilité économique. Étant donné qu'une sortie prématurée de la catégorie des PMA, conjuguée à des chocs extérieurs inattendus, pourrait compromettre les gains durement acquis par ces pays, les partenaires de développement doivent assurer

et soutenir des processus de transition harmonieux et durables. Il est également crucial de renforcer les partenariats mondiaux.

107. L'objectif du Programme d'action d'Istanbul consiste à faire en sorte que la moitié des PMA remplissent les critères de retrait d'ici à 2020, mais il est loin d'être atteint. Des efforts plus importants sont nécessaires pour réaliser les cibles des objectifs de développement durable se rapportant à ces pays, telles que la mise en œuvre du régime de promotion de l'investissement. Outre l'APD et les partenariats, l'appui de la Turquie aux PMA est également axé sur les principaux accélérateurs de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement durable. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Turquie a donc élaboré un accélérateur d'impact des objectifs de développement durable pour encourager l'esprit d'entreprise dans les PMA par l'intermédiaire de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

108. **M. Aljamali** (Yémen) dit que des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la pauvreté depuis l'adoption du Programme 2030, mais pas par toutes les catégories de pays reconnues par l'ONU. Les PMA continuent d'être les plus exposés à la pauvreté sous toutes ses formes. La communauté internationale doit prêter une attention suffisante à ces pays pour les aider à progresser de manière constante sur la voie du développement durable et à surmonter les obstacles structurels qui se dressent sur son chemin. La mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul doit être une priorité absolue.

109. Au vu du nombre de PMA en situation de conflit ou d'après conflit, il est clair qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix ni de paix sans développement. Des efforts conjoints sont nécessaires pour résoudre les problèmes que rencontrent ces pays, faute de quoi ils accuseront un retard dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. La délégation yéménite demande à tous les États Membres d'accorder la priorité qui convient aux pays en situation de conflit ou d'après conflit.

110. L'instabilité qu'a connu le Yémen tout au long de son histoire a miné son économie, qui demeure fragile. La part du PIB par habitant est en baisse, avec un taux de pauvreté de 54 % et un taux de chômage de 41 %. Outre l'instabilité politique, l'économie a été affaiblie par une absence de bonne gouvernance, une corruption endémique, des problèmes structurels, des infrastructures inadaptées et des déficits en matière de développement humain et de capacités. La guerre

déclenchée en 2014 par les houthistes a précipité la contraction de l'économie. Avec l'effondrement du budget national, l'État n'a pas été en mesure de payer les traitements des fonctionnaires.

111. Au fardeau économique qui pèse sur le Yémen s'ajoute le nombre croissant de déplacés, de migrants et d'immigrants sans papiers présents sur le territoire en raison de l'instabilité politique et des catastrophes naturelles, dont la désertification, la sécheresse et la pénurie d'eau souterraine. Le retour de nombreux Yéménites expatriés a entraîné une forte baisse du niveau des envois de fonds, ce qui contribue à la précarité de l'économie. Il importe d'augmenter l'APD afin d'améliorer l'aptitude des pays à faire face aux troubles politiques, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et d'accroître l'assistance technique destinée à renforcer leurs capacités.

112. **M<sup>me</sup> Cordova Soria** (État plurinational de Bolivie) dit qu'elle souhaite souligner le rôle que l'Organisation joue dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a facilité l'établissement du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Bureau a permis à des pays comme la Bolivie de faire part de leurs besoins à la communauté internationale et de joindre leurs forces pour trouver des solutions et des moyens d'y répondre, le but étant de promouvoir le développement économique de leurs populations sur un pied d'égalité avec les pays ayant accès à la mer.

113. Les perspectives de développement des pays qui n'ont pas d'accès souverain à la mer sont inévitablement limitées. De nombreux pays en développement sans littoral, mais pas tous, ont fait des progrès considérables qui ont facilité ou permis leur accès sans restriction à la mer et depuis la mer. Le principe selon lequel la mer fait partie du patrimoine de l'humanité n'est pas encore tout à fait bien compris par la communauté internationale.

114. Lorsqu'elle a accédé à l'indépendance, la Bolivie avait un accès à la côte Pacifique, dont elle a été coupée par le conflit armé qui l'a opposée au Chili en 1879 et l'occupation de son territoire qui a suivi. Le Traité de paix et d'amitié conclu entre ces deux pays en 1904 a délimité les nouvelles frontières et n'a imposé à la Bolivie aucune restriction en matière de transit commercial vers l'océan Pacifique, mais ni le Traité, ni les diverses autres promesses faites et accords conclus n'ont pris en compte complètement ou de manière satisfaisante les conséquences engendrées par la perte de l'accès à la mer.



115. Pendant plus d'un siècle, le développement socioéconomique de la Bolivie a pâti du manque d'un accès souverain à la mer, de la gestion logistique unilatérale et monopolistique des chargements boliviens par les sociétés chiliennes privées, de l'augmentation des droits de douane imposés dans les ports maritimes et des frais d'entreposage supplémentaires demandés pour les marchandises boliviennes. Le Gouvernement bolivien estime qu'un dialogue franc et constructif ouvre la voie à un règlement juste des différends, dans le respect des normes internationales applicables régissant la coexistence pacifique entre les États.

116. **M<sup>me</sup> Aguayo** (Chili), exerçant son droit de réponse, dit que la Bolivie a soulevé une question exclusivement bilatérale dont le cadre légal a été défini par le Traité de paix et d'amitié conclu en 1904 et l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice en octobre 2018. Cette question n'a jamais été à l'ordre du jour de l'ONU et n'a rien à voir avec la présente réunion, qui vise à relever des défis communs dans la solidarité et l'unité. Il est tout à fait inopportun de laisser entendre que la Bolivie souhaiterait obtenir un accès à l'océan Pacifique en passant par le territoire chilien. Il est regrettable que la Bolivie ait confondu les questions intéressant les pays en développement sans littoral avec d'autres questions qui ne relèvent pas du Programme d'action de Vienne.

117. La Bolivie a aussi utilisé des expressions qui ne sont pas admises par les pays en développement sans littoral ou l'ONU, en se qualifiant notamment de pays temporairement privé d'accès à la mer, ce qui contredit le titre que les pays en développement sans littoral ont eux-mêmes adopté. En tenant de tels propos, la Bolivie modifie l'intention du Programme d'action de Vienne approuvé par les pays en développement sans littoral et détourne l'attention de l'action menée par les pays de cette catégorie, tout en minant la confiance des pays en transition.

118. En réalité, le Chili a donné à la Bolivie des avantages en matière de libre transit qui excèdent de loin les normes internationales et lui permettent de s'adonner au commerce en passant par l'océan Pacifique et d'entretenir des contacts étroits avec le reste du monde. La Bolivie a reçu des droits permanents sans restriction en matière de transit commercial par le territoire chilien et les ports du Pacifique. Elle a désigné Arica et Antofagasta comme points de passage pour les marchandises quittant son territoire ou y entrant, et a également placé des autorités douanières à ces ports. Les autres avantages comprennent le droit d'entreposer gratuitement des marchandises dans les ports chiliens, des droits de douane préférentiels, des exonérations fiscales, un gazoduc traversant le territoire chilien et des

travaux de connectivité au réseau bolivien, outre les routes, ports et infrastructures frontalières.

*La séance est levée à 12 h 30.*